Extrait du site UGTG.org

url:Â http://ugtg.org/spip.php?article1207

Lettre ouverte du KOMITÉ MÉ 67 Ã Mme Marie-Luce PENCHARD sur les massacres des 26 et 27 Mai 1967 à Pointe à Pitre

- Dossiers - Mai 1967 -

Date de parution : 25 mai 2010

Date de mise en ligne : mardi 25 mai 2010

Mis à jour le: mardi 25 mai 2010

UGTG.org

KOMITE ME 67

c/o UGTG 1, Rue Paul Lacavé 97110 Pointe-Ã -Pitre

Madame Marie-Luce PENCHARD Ministre des DOM 27, Rue Oudinot 75007 Paris

Pointe-Ã -Pitre, le 20 Mai 2010

Objet : Vérité âEuros" Justice - Réparation âEuros" Réhabilitation pour les victimes des massacres des 26 et 27 Mai 1967 à Pointe à Pitre (Guadeloupe).

Madame la Ministre,

Les 26 et 27 Mai 1967, à Pointe à Pitre, à lâEuros"occasion dâEuros"une grà ve dâEuros"ouvriers du bâtiment, les CRS, Gendarmes mobiles (Képis Rouges) français perpétrà rent un véritable massacre contre le Peuple Guadeloupéen.

« Le massacre commença le 26 mai 1967 au début de la matinée et dura jusquâEuros"au lendemain soir. Pointe-à -Pitre martyrisé. Ces morts ne furent pas les victimes accidentelles dâEuros"un combat sans merci. Ces ótres furent assassinés de sang froid avec méthodes. Ce crime fut décidé, organisé, planifié dans le cadre dâEuros"une politique de terreur. Â »

Le <u>Préfet Pierre BOLOTTE</u>, inhumé le **27 Mai** 2008 (41 ans jour pour jour aprÃ"s le massacre des Guadeloupéens), commandeur de la légion dâEuros"honneur, demanda de faire usage de toutes les armes contre tous ceux qui bougeaient, qui étaient noirs ou tiraient leur origine de cette couleur. Plusieurs centaines de Guadeloupéens furent traqués, blessés ou tués par balles. LâEuros"armée Française tirait sur les ambulances et même dans la veillée mortuaire dâEuros"une des premiÃ"res victimes. LâEuros"hôpital était débordé.

Des exécutions sommaires ont été perpétrées aussi bien à la gendarmerie du Morne Miquel quâEuros"à la Sous-préfecture de Pointe-à -Pitre où des dizaines de corps jonchaient le sol.

<u>Depuis 2005</u>, nous avons entrepris des démarches auprÃ"s de lâEuros"Etat Français pour quâEuros"une enquête soit diligentée sur les tueries de Mai 1967. JusquâEuros"ici, aucune réponse.

Toutes les archives des hà pitaux et mairies relatives à cette période ont mystérieusement disparu et les archives Françaises de Fontainebleau nous sont interdites.

Face à ce mépris, les investigations se sont poursuivis directement sur le terrain même, en Guadeloupe, et ont permis de rencontrer des témoins visuels, des parents et amis de victimes, des blessés, des emprisonnés, âEuros!.. Aux dires dâEuros"un ancien ministre des DOM, M. Lemoine, il y eut 87 morts et des centaines de blessés. Mais le nombre réel de morts va bien au-delà et dépassera 200 Guadeloupéens tués.

lu KOMITÉ MÉ 67 Ã Mme Marie-Luce PENCHARD sur les massacres des 26 et 27 Mai 196

AujourdâEuros"hui, 41 ans aprÃ"s, nous poursuivons notre combat pour la vérité, la reconnaissance de ce massacre, la justice, le jugement et la condamnation des coupables, la réhabilitation des victimes, la réparation des préjudices, lâEuros"accÃ"s aux archives et dossiers de lâEuros"époque et à lâEuros"écriture de cette page de notre histoire.

Depuis plusieurs mois maintenant, nous suivons avec intérÃat vos prises de position sur tous les dossiers relatifs à la défense des droits de lâEuros"homme à travers le monde.

LâEuros"Archipel de Guadeloupe, Pays Caribéen, inclus unilatéralement dans les Régions Ultra-périphériques Européennes (RUP), serait de ce fait sous « un régime de droit ».

Or les faits : Affaires MADASSAMY, **SELBONNE**, **LEFORT**, **MATHIASIN**, âEurosl, licenciement abusif et condamnations arbitraires de syndicalistes, non respect des accords signés, racisme à lâEuros "embauche à lâEuros "encontre des Guadeloupéens dâEuros "origine Africaine et Indienne en Guadeloupe, âEurosl..., confirment que notre vie quotidienne est tissée, depuis tantôt, de longues suites de brimades, dâEuros "injustice, de répressions

et de discriminations de tous ordres.

Ainsi, les représentants de lâEuros"Etat Français nous abreuvent de discours officiels vantant « la France patrie des droits de lâEuros"homme » (pour rappel, la déclaration des droits de lâEuros"homme date de 1789 et lâEuros"abolition

de lâEuros"esclavage de 1848, sic !!) et du caractÃ"re infaillible de la société de droits.

Récemment encore, câEuros"©tait lâEuros"ambassadeur adjoint de la France à lâEuros"ONU qui demandait au conseil de sécurité dâEuros"agir rapidement pour traduire les responsables du massacre du 28 septembre à Conakry

(Guinée) en déclarant que « lâEuros"impunité ne peut être une option ».

QuâEuros"il est facile de se faire passer pour un défenseur des droits de lâEuros"homme.

Et pourtant, aujourdâEuros"hui encore, lâEuros"exercice de la justice à nos actes ordinaires est fondée sur la plus flagrante des discriminations coloniales : celle de la couleur !

Sommes-nous confrontés à un phénomÃ"ne marginal?

Notre vision de la réalité sociale et politique est-elle à lâEuros"excÃ"s, réductrice?

Sommes-nous victimes dâEuros"un mirage?

Certainement pas.

Ce dont nous sommes sà »rs, câEuros"est dâEuros"aspirer à une société plus égalitaire contrairement à ce que les faits nous imposent aujourdâEuros"hui. Voila pourquoi notre présente requête ne se fonde pas sur des considérations vagues et générales.

Nous exigeons du Gouvernement de la France des réponses claires et précises sur les évènements de Mai

lu KOMITÉ MÉ 67 Ã Mme Marie-Luce PENCHARD sur les massacres des 26 et 27 Mai 196

1967, survenus à Pointe à Pitre, en Guadeloupe.

Nous exigeons la vérité, la reconnaissance de ce crime colonial, la justice, le jugement et la condamnation des coupables, la réhabilitation des victimes et emprisonnés, la réparation des préjudices, lâEuros"accès aux archives et dossiers de lâEuros"époque.

Pourquoi le massacre de centaines de Guadeloupéens ?

Pourquoi nâEuros"y a-t-il que des victimes qui ont été condamnées ?

Pourquoi les criminels ont-ils été décorés ?

Pourquoi ce black out?

Pour le KOMITÉ MÉ 67,

Elie DOMOTA